

Devons-nous renoncer à organiser la paix ?

par Mme C. Brunshvicg

15/01/4938

En écrivant dans *La Française* le 6 novembre, l'article intitulé « Comment maintenir la Paix », j'ai voulu attirer l'attention de nos amis sur la nécessité d'un redressement des Démocraties dans l'intérêt même de la Paix.

J'estimais que notre première préoccupation devait être de donner aux Démocraties une force et une autorité qu'elles semblaient avoir perdues du fait même de l'interprétation tendancieuse attribuée à leur esprit de conciliation et de leur désir de paix. Je ne m'étais pas dissimulée que je risquais d'être mal comprise, mais je ne pensais pas cependant que certains de mes meilleurs amis pourraient croire, comme ils l'ont fait, à une volte-face et à une sorte de trahison... comme si, du jour au lendemain il était possible de renier des idées défendues depuis toujours; comme si une mère de deux grands fils pouvait trahir une cause dont pouvait dépendre la vie de ses enfants.

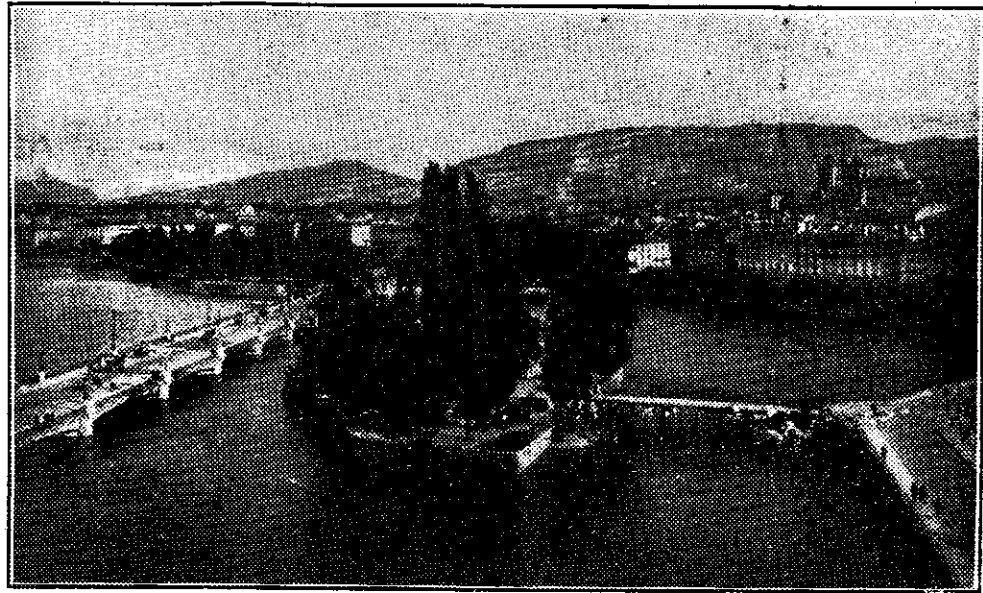
En vérité, s'il a fallu prendre une autre position, la faute ne nous en revient pas; ce n'est pas nous qui avons changé d'opinion; ce sont les circonstances qui, n'étant plus les mêmes, nous ont obligée, sans renier notre idéal, à modifier nos méthodes d'action.

Après la guerre, avec bien d'autres, nous avons eu une grande espérance; nous pensions que l'humanité si durement éprouvée allait s'assagir et que la Société des Nations qui se constituait allait enfin permettre à l'humanité de vivre dans un véritable état de Paix. N'était-ce pas l'intérêt de tous d'établir une législation internationale et de la faire respecter?

Hélas! Il y eut dès le début, des fissures au grand édifice. Malgré les efforts du Président Wilson, les Etats-Unis décidèrent de rester simples « observateurs » et ce premier manque à l'universalité fut la première faute. Elle fut, malheureusement, suivie de bien d'autres. Mais quelle Société humaine, peut se réclamer de la perfection?

En dépit de ces fautes, la grande œuvre pouvait cependant réussir si tous les Pays d'Europe, les principaux intéressés, l'avaient réellement voulu. Mais comme on le sait, et sous des prétextes divers, certains de leurs gouvernements ne le voulurent pas. Et la Société des Nations semble aujourd'hui prête à périr pour s'être trouvée impuissante à défendre le droit qu'elle avait établi. Sur le plan international, comme sur le plan national, la justice ne supporte pas d'être bafouée. La S.D.N. est plus atteinte moralement par sa carence d'autorité que par le retrait de trois grandes nations ivres de prestige et de domination.

**



GENEVE

où s'ouvrira lundi une importante session du Conseil de la S.D.N.

Quelle doit donc être notre attitude en l'occurrence? Déclarer que la Société des Nations est morte et morte notre espérance? Certes non! Notre devoir est, au contraire, de chercher le plus rapidement possible à grouper autour de la S.D.N. tous les pays qui croient encore que le monde peut être sauvé.

Mais tout en préparant cette œuvre d'avenir, le présent doit être assuré et notre Pays, comme toutes les démocraties, assez fort pour imposer le respect. Notre sauvegarde et l'intérêt immédiat de la paix sont à ce prix.

Dans son message du 3 janvier, n'est-ce point aussi ce que déclare le Président Roosevelt?

Nous avons recherché la réduction des forces militaires, mais dans un monde de tension internationale et de désordres, où la stabilité de la civilisation est en péril, chaque nation qui recherche la paix chez elle et avec les autres nations, doit être assez forte pour faire observer ces bases fondamentales de la solution pacifique des conflits qui sont, en fin de compte, les seules bases d'une existence ordonnée.

Déterminés à respecter les droits des autres et à imposer le respect de nos droits, nous devons nous maintenir en état de nous défendre.

Et si nous devons agir de telle sorte, si au lieu de songer à la réduction des forces militaires, nous devons actuellement les augmenter, quelle en est la raison? Le Président Roosevelt l'explique. Mais sa conclusion, loin d'être pessimiste, laisse entrevoir le grand espoir d'avenir et les devoirs qu'il comporte.

Il y a une tendance dans le monde à ne respecter ni la lettre, ni l'esprit des traités. Nous proposons de les observer, comme nous l'avons fait dans le passé pour les obligations que nous avons contractées, mais nous ne pouvons pas être assurés que les autres en feront autant.

Le manque de respect aux obligations des traités semble avoir suivi cette tendance « superficielle » qui consiste à s'éloigner des formes représentatives de gouvernement. Il semblerait donc que la paix mondiale, grâce aux accords internationaux, est plus en sécurité entre les mains de gouvernements « démocratiques représentatifs », en d'autres termes, que la paix est souvent menacée par les nations, ou dans les nations, qui ont rejeté la démocratie ou dans lesquelles la démocratie n'a jamais pris son essor.

J'ai employé les mots « tendances superficielles », car je crois encore que l'homme civilisé insiste et insistera dans l'avenir pour participer vraiment à son propre gouvernement.

Notre peuple croit que les démocraties survivront finalement dans le monde et que la démocratie sera établie, ou rétablie, dans les nations qui l'ignorent aujourd'hui.

La paix future de l'Humanité réside dans cet espoir.

Puisse cette péroraison si simple et émouvante nous donner confiance en l'avenir et nous encourager à l'action.

Avec le Président Roosevelt nous pouvons et devons croire à un redressement du monde dans le sens de la raison. Mais avec lui aussi voyons clair et ne nous leurrions pas sur la gravité de la situation présente : nous n'en serons que plus forts pour notre travail de ré-construction.

**

C'est dans un sens analogue que nous devons également interpréter le très bel article que M. Albert Bayet consacre dans *l'Éveil des Peuples* à l'article 16 du Pacte. Une campagne se dessine pour en demander l'abrogation et c'est contre cette tendance que M. Albert Bayet proteste :

L'article 16, on le sait, déclare que, si un membre de la S.D.N. recourt à la guerre, les autres membres doivent rompre immédiatement avec lui toutes relations commerciales ou financières; ils doivent également se prêter un mutuel appui pour résister à toute mesure prise contre l'un d'eux par l'État en rupture de Pacte.

Les adversaires de ces dispositions font valoir qu'en fait l'article 16 n'a jamais été appliqué, et, sur ce point, ils ont, malheureusement, raison. Quand le Japon a attaqué la Chine, membre de la Société des Nations, quand l'Italie a attaqué l'Éthiopie, membre de la Société des Nations, quand l'Italie et l'Allemagne ont attaqué l'Espagne, membre de la Société des Nations, l'article 16 du Pacte est resté lettre morte.

De là à le considérer comme périmé, il n'y a qu'un pas; et c'est pourquoi, en divers pays, on en demande l'abrogation.

Je crois que cette abolition constituerait une faute grave.

Certes, je ne me fais pas d'illusion sur la valeur contraignante des textes. Il est vrai, cruellement vrai, que la page contenant l'article 16 a été, depuis des années, traitée comme un chiffon de papier. Mais quel a été, quel est le résultat de ce mépris des textes? Massacres en Éthiopie, massacres en Espagne, massacres en Chine.

Que les partisans du massacre se déclarent satisfaits de ce résultat et veuillent le consacrer définitivement, c'est tout simple. Mais nous, qui haïssons la guerre, devons-nous accepter cette consécration?

Et M. Bayet continue et conclut :

Je ne conteste donc nullement que la campagne qui se poursuit en certains pays contre l'article 16 puisse paraître fondée. Mais ce que je dis avec certitude, c'est que, du jour où cet article serait officiellement aboli, la preuve serait faite que les peuples renoncent définitivement à toute tentative en vue de supprimer la guerre.

Sommes-nous disposés à cette abdication?

Pour ma part je réponds résolument : non! Je me refuse à sacrifier mon idéal, sous prétexte qu'il est combattu par d'autres. Plus que jamais, au moment où la guerre ensanglante le monde, je crie : « Il faut tuer la guerre! »

Or, existe-t-il, peut-on concevoir un autre moyen de tuer la guerre que celui qu'indique l'article 16? Les hommes ont eu beau tourner et retourner le problème, ils n'ont pas découvert d'autre voie.

Où tous les peuples s'uniront contre l'agresseur et l'empêcheront de mener à bien son entreprise criminelle, on il y aura toujours des agresseurs. Aucune subtilité ne peut prévaloir contre cette évidence.

Du coup, notre devoir est clair : au lieu d'abolir l'article 16 nous devons travailler inlassablement à lui rendre vie et force, et, pour cela, nous devons enfin constituer le Front de la Paix.

Agir autrement, ce serait reconnaître que le monde se résout à rouler dans l'abîme et qu'à la loi de Genève succède officiellement la loi des gangsters.

Eh bien! il est possible que d'autres se résignent. Nous non.

A ceux qui nous disent ironiquement : « Qu'est-ce que cet article qu'on n'applique pas? », nous répondons : « C'est un article qui, si on l'appliquait, sauverait le monde. C'est un article qui dit le droit. C'est un idéal et c'est une espérance. A ce titre, il est sacré. Nous le défendrons jusqu'au bout. »

**

Enfin, sur le même plan, faisons encore entendre une grande voix anglaise, celle de M. Winston Churchill, qui, dans une interview à la Comtesse Listowel, correspondante du *Pester Lloyd* à Londres, a fait les déclarations suivantes :

(Voir la fin, page 2.)

Devons-nous renoncer à organiser la paix ?

— FIN —

« Nous n'avons jamais pensé que la Société des Nations pourrait résoudre facilement et rapidement tous les problèmes de l'univers. Mais en dépit des événements d'Abyssinie, d'Espagne et de Chine, je reste convaincu que seule la sécurité collective peut assurer la paix de l'Europe et du monde.

Reconnaissons les échecs de la S. D. N., mais rappelons les succès qu'elle a obtenus et que ses adversaires oublient trop volontiers. Devons-nous abandonner cette institution parce que d'autres peuples, ou plutôt leurs gouvernements, estiment avantageux de quitter Genève, afin de prouver leur croyance à l'utilité des méthodes violentes? De telles manifestations, au contraire, nous font sentir encore davantage la nécessité de maintenir le système de la sécurité collective, si nous voulons nous protéger contre la violence.

» Pour ma part, je ne pourrais plus croire au progrès humain si j'admettais que la Ligue de Genève est condamnée à mourir. »

Et il termine par cette belle déclaration sur la vertu de la force au service du droit :

« Nous ne pensons pas que l'emploi de la violence puisse donner de bons résultats. Mais nous avons foi en la vertu de la force mise au service du droit. Voyez notre réarmement... Nous sommes prêts à y consacrer des sommes énormes. Ce n'est pas parce que nous sommes faibles que nous défendons une politique de paix. Nul ne doit être assez aveugle pour croire à la possibilité de nous intimider parce que nous faisons des efforts sincères en vue de maintenir la paix de l'Europe.

» C'est parce que nous sommes forts que nous entendons persévérer dans cette voie et c'est en restant forts que les pays démocratiques pourront empêcher qu'une prime soit accordée à la violence et assurer l'avantage aux méthodes politiques pacifiques, chaque fois que des réformes ou des changements apparaîtront nécessaires. »

**

Avec le Président Roosevelt, avec M. Winston Churchill, avec M. Albert Bayet, conservons donc foi en l'avenir et tirons de leurs enseignements la conclusion logique qui s'impose. Nous traversons une période critique où les démocraties ne peuvent compter que sur elles-mêmes, la grande machine internationale étant momentanément hors de jeu. Soyons donc forts avant tout. Mais, ceci dit, notre devoir de faire respecter nos Pays et d'assurer leur sécurité étant accompli, nous devons non seulement conserver notre idéal et notre espoir, mais les faire partager aux autres. Luttons donc contre leur découragement, montrons aux pessimistes le bon chemin, et avec M. Bayet, en transposant quelque peu sa conclusion, disons à ceux qui doutent de la S.D.N. : « La Société des Nations, c'est un organisme parfaitement conçu qui, amendé et soutenu par tous pourrait sauver le monde; les Nations devraient toutes l'accepter pour préparer le droit et lui donner les moyens de le faire appliquer. Etant donnée la mauvaise foi des uns, l'immoralité des autres, la S.D.N. a éprouvé un premier échec; mais elle reste un idéal, une espérance et à ce titre elle est sacrée. A nous de la défendre et de la faire triompher. »

C. Brunshvicg